



Fiche de Données de Sécurité

COUCHE DE FINITION CAB CLAIRE SATIN



1. Identification

Nom du produit	COUCHE DE FINITION CAB CLAIRE SATIN		
Code du produit	L7778		
Autres moyens d'identification	CAB CLEAR SATIN TOPCOAT.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)
 Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
 Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B)
 Cancérogénicité (Catégories 1B)
 Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
 Danger par aspiration (Catégorie 1)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :
 Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2).

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
 H350 : Peut provoquer le cancer
 H340 : Peut induire des anomalies génétiques

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H315 : Provoque une irritation cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acétate de butyle normal	123-86-4	31 - 33 %
Acétone	67-64-1	22 - 24 %
Toluène	108-88-3	15 - 17 %
Acétate butyrate de cellulose	9004-36-8	5.5 - 6.5 %
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	4.5 - 5.5 %
3-Éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	2.5 - 3.5 %
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	1.5 - 2.5 %
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	0.1 - 1 %
Xylène	1330-20-7	0.1 - 1 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
--------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

protection et mesures d'urgence	
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les contenants de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Acétone : 2500 ppm. Toluène : 500 ppm. Méthyl n-amyl cétone : 800 ppm. Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.
------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Acétate de butyle normal	VECD	200 ppm		ACGIH , ON
		200 ppm	950 mg/m ³	RSST
Acétone	VEMP (8h)	20 ppm		BC
		150 ppm		ACGIH , ON
	150 ppm	713 mg/m ³	RSST	
	VECD	500 ppm		ACGIH , BC
Toluène	VEMP (8h)	750 ppm	1782 mg/m ³	ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VECD	500 ppm	1188 mg/m ³	ON
	500 ppm	1190 mg/m ³	RSST	
Méthyl n-amyl cétone	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m ³	RSST (Pc)
3-Éthoxypropionate d'éthyle	VEMP (8h)	25 ppm	115 mg/m ³	ON
		50 ppm		ACGIH , BC
		50 ppm	233 mg/m ³	RSST
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	VEMP (8h) Brouillard	50 ppm	300 mg/m ³	ON
			5 mg/m ³	ACGIH , RSST
Xylène	VECD	300 ppm		OSHA
		150 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	150 ppm	651 mg/m ³	RSST
Éthylbenzène	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
	VECD	125 ppm	543 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Clair ou coloré	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	De solvant	Point d'éclair	0°C (32°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56°C (132.8°F)	Densité relative	0.8949 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	79.6%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétone	Ingestion	5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Toluène	Ingestion	5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate butyrate de cellulose	Ingestion	>3200 mg/kg	Rat	DL50

			Cochon		
Méthyl n-amyl cétone	Peau	>1000 mg/kg	d'inde	DL50	
	Ingestion	1670 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	<18.7 mg/l/4h	Rat	CL50	
			>9.34 mg/l/4h	Rat	CL50
	3-Éthoxypropionate d'éthyle	Peau	10220 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>998 ppm/6h	Rat	CL50
	Adipate de bis(2-éthylhexyle)	Peau	4080 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	9100 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>5.7 mg/l/4h	Rat	CL50
	Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	Peau	17297 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>8.5 mg/l/4h	Rat	CL50
	Éthylbenzène	Peau	>3200 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
	Xylène	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.			
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.			
	Voie respiratoire	L'inhalation excessive est nocive. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée au solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.			
	Voie orale	L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.			
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.			
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP			
		Éthylbenzène	2B	-	
		CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.			
	Cancérogénicité	A défaut de données spécifiques, la classification du Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13) (CAS no 64742-48-9) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.			
	Mutagène				


	<p>A défaut de données spécifiques, la classification du Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13) (CAS no 64742-48-9) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Le toluène traverse la barrière placentaire chez les humains et il est trouvé dans le lait maternel chez les animaux Une étude épidémiologique (1992) a été réalisée chez des femmes exposées uniquement au toluène dans une usine. Un premier groupe était exposé à des concentrations ambiantes de 50 à 150 ppm et le second à des concentrations de 0 à 25 ppm. La comparaison avec un groupe contrôle a permis de montrer un taux d'avortements spontanés significativement plus élevé chez les femmes exposées aux concentrations plus élevées que chez celles du groupe peu ou pas exposé. Des études par inhalation chez le rat ont démontré une toxicité du développement (baisse du poids à la naissance, retard de croissance, atteintes biochimiques et neurotoxicité développementale à long terme) en l'absence de toxicité maternelle. Aucun effet n'a été observé concernant les implants, la mortalité et les malformations (SIDS). L'exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Le système nerveux central, les reins, le foie, les oreilles.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques


Toxicité écologique	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 >100 mg/L; 96 h (acetone)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 12600-12700 mg/L; 48 h (acetone)</p> <p>Poisson - Oryzias latipes CL50 >100 mg/L; 96h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 >500 mg/L; 48h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate) OECD 202</p> <p>Algue - Desmodesmus subspicatus CE50 >500 mg/L; 72h (Bis(2-Ethylhexyl) adipate)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas - eau douce CL50 18 mg/L; 96 h (n-Butyl acetate) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 44 mg/L; 48 h (n-Butyl acetate)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 5.8 mg/L; 96 h (Toluene)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 5.46-9.83 mg/L; 48 h (Toluene)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 126-137 mg/L; 96 h (Methyl n-amyl ketone)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas CL50 62 mg/L; 96 h (Ethyl 3-ethoxypropionate)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 970 mg/L; 48 h (Ethyl 3-ethoxypropionate)</p>
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	L'acétate de butyl normal est facilement biodégradable (96% en 28 jours) OCDE 301D. L'acétone est facilement biodégradable à 91% en 28 jours (OCDE 301B). Le toluène dans l'air est rapidement

	décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O ₂ /L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O ₂ /g (IUCLID). La méthyl n-amyl cétone est facilement biodégradable à 69% en 28 jours (OCDE 310). Le 3-Éthoxypropionate d'éthyle est facilement biodégradable (OECD 301B). L'adipate de bis(2-éthylhexyle) est facilement biodégradable à >90% en 28 jours (OCDE 301F).
Potentiel de bioaccumulation	L'acétate de butyl normal a un faible potentiel de bioaccumulation avec un facteur de bioconcentration (FBC) de 15.3 et un faible coefficient de partition (Log K _{ow} de 2.39). L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log K _{ow} de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. Le toluène a des Facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log K _{ow} de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. La méthyl n-amyl cétone possède un facteur de bioconcentration estimé (FBC) de 7 et un coefficient de partage Log K _{ow} de 1.98, indiquant aucune bioaccumulation (TOXNET). Le Facteur de bioconcentration (FBC) de pour l'adipate de bis(2-éthylhexyle) n'indique aucun potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	L'acétate de butyl normal sera réparti dans l'atmosphère (93,4%), l'eau (5,78%), le sol (0,792%) et les sédiments (<0,1%). La valeur K _{oc} de l'acétate de butyle est estimée à 19, ce qui suggère qu'il ne devrait pas avoir une très grande mobilité dans le sol. L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol at aucune adsorption dans les sédiments. Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de K _{oc} de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). La méthyl n-amyl cétone peut se volatiliser de la surface des sols humides. La valeur estimée K _{oc} de 280 indique qu'elle devrait avoir une grande mobilité dans le sol. L'adipate de bis(2-éthylhexyle) a une valeur K _{oc} estimée de 49000 qui suggère qu'il devrait être immobile dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II

IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
-----------------------	--------------------------------------

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation**CANADA**

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Acétone	67-64-1		X		
Toluène	108-88-3	X	X		X
Acétate butyrate de cellulose	9004-36-8		X		
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0		X		
3-Éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9		X		
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1		X		X
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X	X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Acétate butyrate de cellulose	9004-36-8	X								
Méthyl n-amyl cétone	110-43-0	X								
3-Éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	X								
Adipate de bis(2-éthylhexyle)	103-23-1	X								
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-03-21
-------------------	------------------------------------

Version	01
---------	----

Autres informations	<p>- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant.</p> <p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)</p>
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.